

## REGLEMENT CONCOURS ECRITURE HIVER 2020/2021

Amis vacanciers, à vos plumes pour nous raconter la plus belle des histoires !

### **ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS ECRITURE**

Dans le cadre des animations de l'office de tourisme des Saisies, La SAEM les Saisies Villages Tourisme, dont le siège social est situé, 316 avenue de Jeux Olympiques 73620 HAUTELUCE, immatriculée sous le numéro RCS Chambéry 751895491 organise un concours d'écriture.

### **ARTICLE 2 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Le concours d'écriture « écris-moi une histoire » est ouvert exclusivement pendant les périodes de la semaine du mois de décembre (du 19 décembre au 31 décembre 2020 et jusqu'à la semaine du 22 janvier 2021, inclus).

Chaque participant est limité à une seule participation par semaine.

Les participants à ce jeu doivent obligatoirement être physiquement sur la station des Saisies pendant la durée du jeu ou vivant aux alentours du col des Saisies. (Les participants qui auront gagné un lot, devront venir le retirer obligatoirement à l'office de tourisme des Saisies, en fin de semaine, entre le vendredi après-midi ou le samedi matin maxi. (Pas de livraison possible).

### **DEROULEMENT :**

Chaque semaine, le lundi matin, à partir de 10h, le service animation exposera 4 photos et le thème de la semaine, à la place Berthod, à côté de la salle Cristal. Le but est de vous proposer de créer la plus belle histoire de la semaine. On doit retrouver dans votre récit, les 4 photos citez explicitement et de manière la plus originale qui soit.

Vous avez une base de 500 mots minimum à 600 mots maxi, pour inventer votre histoire.

Chaque semaine un nouveau thème et 4 nouvelles photos exposées sur la place Berthod.

Chaque récit doit être déposé via l'email suivant : [anim@lessaisies.com](mailto:anim@lessaisies.com) avant jeudi, 23h59.

### **Les participants doivent mentionner dans le mail :**

- le nom du jeu dans l'objet du mail
- nom, prénom, âge,
- le numéro de téléphone (joignable pendant les vacances aux Saisies) pour être contacté rapidement, si l'histoire a remporté le meilleur récit de la semaine.

### **ARTICLE 3 – DATE DU CONCOURS**

Pour chaque semaine, les récits doivent être déposés avant jeudi soir, avant minuit, sur la boîte mail du jeu, citée ci-dessus. Jeu du 21 décembre au vendredi 22 janvier 2021.

### **ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION**

Il y aura chaque semaine, 3 gagnants, un par catégorie

- Catégorie 1 : enfants 10 à 12 ans
- Catégorie 2 : enfants de 13 à 17 ans
- Catégorie 3 : personnes de 18 à 99 ans

Les récits seront évalués par le jury composé des 3 membres du service Animation/Événementiel de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme. Chaque membre bénéficiera d'une voix par catégorie.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

Chaque catégorie aura un gagnant qui remportera un lot d'une valeur de 20 euros maximum. Uniquement les gagnants seront informés par le Service Animation/Événementiel de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme, du lieu et de l'horaire pour retirer leur lot, à partir du vendredi après-midi.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la SAEM Les Saisies Villages Tourisme se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 7 : EXCLUSION AUX CONCOURS :**

Chaque Participant s'engage à ce que son récit réponde aux caractéristiques suivantes :

- Être conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- Ne pas démontrer des signes de violence ni être à caractère diffamatoire
- Ne pas contenir de caractère pornographique, pédophile, raciste ou xénophobe
- Ne pas être dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelle que manière que ce soit à l'image, au patronyme, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale
- Ne pas inciter au crime, à la haine ou à la violence
- Et plus généralement, être conforme à la réglementation et à la législation en vigueur.

L'organisateur se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du Jeu-concours toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptibles de nuire à son image.

#### **ARTICLE 8 : OBLIGATIONS**

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de ce jeu concours.

A VOS CRAYONS, A VOS CLAVIERS, BONNE ECRITURE !

NOUS ATTENDONS AVEC IMPATIENCE VOS RECITS D'AVENTURE.